ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT GRANDE RUE

N°2023/88

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la demande de l'entreprise TPF – Travaux de Réseau Electrique du 13 octobre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la Grande Rue, en raison d'un branchement ENEDIS pour le 31 Grande Rue ;

ARRÊTE

Article 1er : En raison de travaux réalisés par la société TPF – Travaux de Réseau Electrique domiciliée à Mennecy (91540) 11 rue Louise de Vilmorin, pour le compte d'ENEDIS, le stationnement sera interdit au droit du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
En cas de nécessité, la rue pourra être barrée et le cas échéant, une déviation sera mise en place via la Rue de la Croix Boissy et la Rue de la Salle (sauf poids-lourds et bus).

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société réalisant les travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est valable du mercredi 08 novembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023.

Article 4 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 08 novembre 2023

Le Maire
Valérie MICK RIVES

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE 91540